



# champ captant



Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
F. 05 56 96 19 40  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

## CONTRIBUTION DU MAR. 30/11/2021 à 17:33

Envoyé par e-mail à : [champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr](mailto:champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr)

De : Nadine DIGNAC

Je viens de prendre connaissance du dossier de concertation concernant le champ captant qui a pour projet de prélever l'eau dans la nappe oligocène dans le secteur du médoc. A la lecture des études (Peragallo) et au vu des quantités prévues de prélèvement, je suis profondément inquiète. Je suis propriétaire sur les communes voisines (lacanau, brach et ste hélène) et donc particulièrement pessimiste pour la vie de ma forêt, l'eau étant indispensable à la vie du pin. Le manque d'eau va affaiblir leur développement, accroître les mortalités et leur déprérissement et de plus augmenter les risques d'incendie. N'oublions pas que la forêt est indispensable à la vie de l'homme, de la faune et de la flore, c'est une réserve de carbone qui participe à la lutte contre le réchauffement climatique, N'y a-t-il pas d'autre solution que de faire mourir nos arbres pour alimenter Bordeaux métropole en eau ? Pourquoi ne pas déssaliniser l'eau de mer, pompage et traitement de l'eau de l'estuaire de la Gironde, économie d'eau. En prenant l'eau dans nos sous-sol, la pérennité de nos châteaux d'eau sur les communes impactées et les communes voisines ne sera-t-elle pas remise en cause dans un proche avenir ? Pour ces diverses questions il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir des forêts, de la faune, de la flore, mais aussi notre propre avenir et pire l'avenir de nos enfants. La population de Bordeaux métropole va toujours augmentant, les prélèvements vont aussi suivre la même courbe ..... Jusqu'où irez vous ?

Fait à Lacanau le 30/11/2021

## Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Des études environnementales sont en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact qui abordera l'ensemble des conséquences éventuelles du champ captant (faune, flore, etc.). Le projet suivra la doctrine « éviter, réduire, compenser (ERC) » qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Dans le cas où les effets du projet seraient dommageables pour la forêt et l'environnement en général, vous confirmons que des compensations seront prévues (cf. **chapitre 4 du dossier de concertation**).

Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc est issu d'une longue réflexion. De nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont notamment l'utilisation de l'eau de la Garonne, celle des lacs médocains et canal des étangs. Ces dernières ne se sont pas révélées être réglementairement réalisables ou pertinentes vis-à-vis des objectifs du SAGE. Pour plus de détail concernant ces sujets, nous vous invitons à consulter le **chapitre 3 du dossier de concertation préalable** ainsi que les présentations de la **réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 9 novembre 2021. Concernant le dessalement de l'eau de mer nous vous invitons à consulter la **fiche technique « FT - Désalinisation eau mer – SMEGREG »**, élaborée par le SMEGREG et disponible sur le site de la concertation.

Concernant la pérennité des forages d'alimentation en eau potable existants sur le secteur, comme indiqué lors de la **réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021, seul le forage du Syndicat d'eau Saumos – Le Temps serait impacté par le projet. Des mesures compensatoires sont prévues et actuellement à l'étude par Bordeaux Métropole, en concertation avec le Syndicat d'eau.

Notez que le projet de Champ Captant des Landes du Médoc ne constitue pas une ressource en eau complémentaire visant à répondre à l'accroissement de la population de la Métropole, mais est destiné à substituer des prélèvements girondins déjà existants dans la nappe déficiente de l'Eocène centre vers la nappe non déficiente de l'Oligocène littoral. Nous vous invitons à consulter le **chapitre 2 du dossier de concertation préalable** qui développe ce sujet de substitution de la ressource. Par ailleurs, concernant la hausse de population, les relevés à l'échelle du département ont montré qu'elle ne s'accompagne pas toujours d'une hausse des prélèvements. A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m<sup>3</sup> en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants (cf. **chapitre 2 du dossier de concertation préalable**).

Cordialement